

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°07-2026  
sollicitant l'octroi d'un crédit d'études de CHF 1'300'000.- pour l'aménagement  
de l'espace public du Pré-Bournoud**

**Au Conseil communal  
De et A  
1008 Prilly**

Prilly, le 30 mars 2026

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

**1. Composition et fonctionnement de la commission**

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n°07-2026 s'est réunie à Castelmont, le 16 mars 2026, de 18h35 à 19h45, dans la composition suivante :

- M. Olivier AMBLET, VER
- M. Didier CALLMANDER, LCVL
- Mme Lumia CLARAMUNT (Présidente), PLR
- M. Fabien DEILLON, UDC
- M. Richard LE FORT (rapporteur), VER
- Mme Eva TORTELLI, PSIG
- Mme Ariane ZWAHLEN, PSIG

La Municipalité est représentée par Madame Rebecca Joly et est accompagnée de Monsieur Piero Morandini, Chef de Service Infrastructures et Espaces Publics ainsi que de Pascal Waeber, ingénieur civil.

**2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité**

Mme la Municipale Rebecca Joly rappelle le contenu du préavis y ajoutant les éléments suivants :

Le premier préavis concernant Pré-Bournoud remonte à 15 ans car on constatait qu'il n'y avait pas de lieu de rencontre au centre-ville et que cela était également une demande de la population.

Par la suite, un concours a été organisé entre 2020 et 2021 puis le projet retenu par le jury a été présenté à la Grande Salle. Un contrat a été signé avec les gagnants du concours pour réaliser le projet.

Il y a eu une "latence" entre la contractualisation et le préavis. D'abord par manque de ressources, puis car la contractualisation a pris du temps en soi.

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°07-2026  
sollicitant l'octroi d'un crédit d'études de CHF 1'300'000.- pour l'aménagement  
de l'espace public du Pré-Bournoud**

Suite à cette présentation les questions suivantes sont posées par les commissaires :

Q: Sait-on s'il y a des travaux d'affectation du sol à effectuer?

R: L'affectation est actuellement non constructible, cela ne devrait pas causer de problèmes.

Q: Où peut-on trouver les recommandations du jury ?

R: Dans le cahier des charges.

Q: Quelles sont les recommandations?

R: Limiter les mouvements de terrains car c'est cher et peu écologique. Il y a également une volonté de plus d'arborisation et d'ombrage, d'équipement de jeux, plus de granulite, prolonger le cheminement piéton et faire attention au four à pain car il s'agit d'un bâtiment classé.

Q: Concernant la mobilité, y a-t-il des limites fixées ou des passages restreints clairs concernant la circulation ?

R: Le règlement prévoit que les gagnants du concours choisissent les ingénieurs en mobilité qui s'occuperont également de l'arrêt de bus et de la route du chasseur. On ne va pas mandater ces gens pour autre chose. Toutefois, on n'a pas les moyens de supprimer les 14'000 voitures qui passent chaque jour par les axes principaux, à savoir la route des Flumeaux et la route du Chasseur. On a quand même des signes encourageants avec une baisse de l'usage des véhicules privés dans le district, ce qui montre que les politiques de desserte de transport fonctionnent.

Q: La volonté d'une zone à 30 km/h est une décision qui doit être validée par le canton?

R: La commune formule une demande auprès du canton qui mène une enquête publique. Si la demande est refusée, il y a toujours la possibilité de faire recours.

Q: Concernant le trafic, les zones 20, 30 et 50 km/h sont difficilement applicables. Quelle est la vision globale pour gérer la mobilité du centre et éviter les bouchons ?

R: La baisse de vitesse a tendance à fluidifier le trafic car tout le monde va à la même vitesse et on évite un effet d'accordéon". On peut prendre l'exemple de Renens gare. Des zones 20 et 30 km/h seraient en effet difficile à mettre en œuvre simultanément, mais ce n'est pas l'objectif.

Q: A-t-on des connaissances de l'incidence sur le flux du trafic ?

R: Le but du préavis est justement de donner un crédit d'étude pour analyser la gestion de flux du trafic.

Q: Quels sont les livrables attendus ?

R: Avant-projet, projet, autorisation, puis appel d'offre.

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°07-2026 sollicitant l'octroi d'un crédit d'études de CHF 1'300'000.- pour l'aménagement de l'espace public du Pré-Bournoud**

Q: Quels sont les flux plus précis?

R: C'est compris dans les phases livrables (phase 31).

Q: Quelle marge de manœuvre avons-nous ? Est-il possible d'orienter le projet au fur et à mesure de sa progression ?

R: C'est une compétence municipale, le Conseil communal octroie le crédit.

Q: Il était écrit que le projet était en partie trop ambitieux. Si les contraintes empêchent la mobilité sur le Chasseur, est-ce que le projet tombe à l'eau ?

R: C'est l'enjeu du préavis, faire des recherches pour savoir ce qu'il est possible de faire en évitant des alternances entre zones 20 km/h puis 30 km/h.

Q: Qu'en est-il de la sécurité pour ces espaces publics?

R: Il est clair que la sécurité est une priorité. Mais pour le moment, on ne sait pas encore comment.

Q: À quel point est-on contraint par ce qui est soumis dans le préavis en tant que projet ? Si on veut modifier le projet, il faut refaire le concours ? Qui était dans le jury ? Qu'ont dit les commerçants ? Quelle accessibilité pour les pompiers ?

R: Le jury est constitué en majorité de professionnels mais aussi des municipaux et d'une participante de la démarche participative. Concernant la marge de manœuvre, soit on ne fait rien, soit le Conseil communal propose un autre projet. Plusieurs démarches participatives ont eu lieu ont été effectuées et leur travail est consultable sur internet. Leur travail a constitué le cahier des charges du projet. Ce projet a également été validé par le Conseil communal de la dernière législature. Toutes les démarches ont également montré une volonté d'enlever des places de parcs. Je me permets de rappeler que lors de la dernière législature qui était à majorité de droite, le Conseil a exprimé la volonté d'une place plus agréable et plus vivante en mettant l'accent sur les gens qui vivent dans les environs plutôt que de favoriser les voitures. Concernant l'accès au commerce, un des objectifs est d'avoir moins de voiture qui passent par. Là où il y a des zones piétonnes, les commerces se portent mieux, notamment les commerces "de bouche". Celles-ci pourraient également avoir des terrasses.

Q: Comment donner l'assurance des points soulevés par le jury dans le plan d'étude ? R: Les points soulevés font partie des résultats et sont par conséquent des axes de travail.

Q: Je vois que les honoraires des paysagistes sont plus importants que les autres. Ils auront la direction générale. Est-il possible de négocier le prix et ont-ils les compétences pour assumer ce travail en sachant que le cabinet est jeune ?

R: Avec les concours on peut tomber sur des cabinets relativement jeunes, mais ce sont les gagnants du concours qui obtiennent le projet. Le concours se concentre sur la qualité du projet, pas le prix. Quant aux honoraires du paysagiste, ils ont déjà été négociés, ils en voulaient plus. Le temps de travail est également important, les périmètres à analyser sont assez larges et complexes. Ces paysagistes ont

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°07-2026 sollicitant l'octroi d'un crédit d'études de CHF 1'300'000.- pour l'aménagement de l'espace public du Pré-Bournoud**

également plus d'expérience qu'il y a 5 ans car ils ont fait des projets similaires ailleurs. Toutefois, si les mandatés fournissaient une prestation peu satisfaisante, nous pourrions interrompre le contrat étant donné qu'il s'agit d'un mandat.

Q: Combien d'argent a-t-on engagé pour le concours?

R: Environ 300'000.-.

Q: Compte tenu de l'importance du projet, serait-il envisageable de prévoir des présentations intermédiaires à l'attention du Conseil communal ou du public, afin de partager les orientations retenues au fur et à mesure de l'avancement de l'étude ?

R: Après avoir exprimé son étonnement face à cette question, la Municipalité répond que de toute façon, il y a une mise à l'enquête publique. Le Conseil communal est compétent pour délimiter les espaces routiers. Le but est de venir avec le projet le plus abouti possible pour éviter de venir plusieurs fois devant le conseil pour le même objet.

Q: Pourquoi le préavis arrive-t-il maintenant et non en fin de législature ?

R: C'est un projet qui existe depuis 15 ans, on risque de laisser ce projet à une municipalité qui n'en fera peut-être pas une priorité, le temps d'expliquer les enjeux à la nouvelle composition du Conseil communal, en résumé on va perdre beaucoup de temps entre la priorisation et l'explication du projet. La municipalité actuelle estime qu'il est important de léguer les projets en cours avec un minimum de moyens.

Lorsque l'ensemble des questions ont été posées, Mme la Présidente remercie Madame la Municipale ainsi que ses accompagnants qui quittent la salle.

### **3. Délibérations et amendements**

Un.e commissaire affirme que des études au niveau fédéral ont montré que la limitation de vitesse avait en effet tendance à fluidifier le trafic en milieu urbain. En estimant également qu'il est important de repenser le centre-ville.

Un.e commissaire émet des craintes pour le trafic routier et estime que le montant du préavis est un peu cher pour un crédit d'étude.

Un.e commissaire déclare que le fait que nous n'ayons engagé pour le moment qu'entre 330'000 et 360'000 pour le projet est acceptable. Toutefois, il est regrettable que la composition du jury n'ait pas inclus des représentant.e.s des partis politiques. La personne est également sceptique quant à l'affirmation que moins de trafic favorise les commerces. Pour ce projet qui est proche des transports publics, il est dommage de ne pas densifier la zone en habitation plutôt que de construire un parc. La création d'un cul-de-sac à cause du projet est également insatisfaisante.

Un.e commissaire trouve qu'il s'agit d'un très beau projet qui prend en compte 2 consultations publiques. Mettre tout ce projet à la poubelle signifierait que tout ce travail a été fait pour rien et démontrerait un désintérêt de l'avis public.

**Rapport de la commission chargée de préaviser sur le préavis n°07-2026 sollicitant l'octroi d'un crédit d'études de CHF 1'300'000.- pour l'aménagement de l'espace public du Pré-Bournoud**

Un.e commissaire estime que ce n'est pas une bonne idée d'installer ce projet au centre-ville car il faudra penser à l'impact de la circulation sur le long terme. Pour autant, Prilly a besoin d'espaces de jeux, de bancs et de buvettes. Il faut préciser le projet, d'où le préavis.

Un.e commissaire déclare qu'il y aura une dimension insatisfaisante entre la route et l'espace public, mais cela reste la moins insatisfaisante des solutions. Dans les espaces denses, il faut des espaces publics de qualité. Comme on en a actuellement peu, le projet est nécessaire. Ces espaces doivent être inclusifs et attentifs à la non-perméabilisation.

Un.e commissaire n'est pas convaincu.e par l'aspect de la mobilité. Cet espace public est nécessaire, mais il est dommage que l'on n'ait pas le choix entre plusieurs options, bien que le coût du préavis soit compréhensible au vu de l'ampleur des travaux. Ce.tte commissaire se demande également s'il n'est pas pertinent de penser à déplacer le centre-ville progressivement vers le Grand-Pré.

#### **4. Vote final**

La commission passe ensuite au vote et c'est à une majorité moins une voix contre et une abstention qu'elle accepte le préavis tel que présenté. La séance est levée à 19h45.

#### **5. Conclusion**

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- vu le préavis municipal N° 07-2026
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **Prend acte**

De l'amortissement du montant de CHF 130'000.- sur une période de 10 ans dès la remise des études ;

Que les charges maximales d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 148'800.- pour l'exercice 2029 avant de décroître.

#### **Décide**

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'études de CHF 1'300'000.- TTC pour l'aménagement de l'espace public du Pré-Bournoud ;

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°07-2026  
sollicitant l'octroi d'un crédit d'études de CHF 1'300'000.- pour l'aménagement  
de l'espace public du Pré-Bournoud**

2. D'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre ;
3. De financer ces dépenses par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;

**Au nom de la commission**

Lumia Claramunt, Présidente      Richard Le Fort, rapporteur